

L'Immigration des juifs à Jérusalem et leurs Waqfs entre 1880 et 1914: Objectifs charitables ou politiques ?

Musa SROOR, PhD

Université de Birzeit / Palestine

La profusion de *waqfs* - musulmans, juifs et chrétiens - à Jérusalem à l'époque ottmane, est due à l'importance et au caractère sacré de la ville pour les trois religions et surtout aux enjeux que représentait Jérusalem pour les puissances européennes du XIX^e siècle. Les *waqfs* s'inscrivent en effet dans ce contexte. Le contenu des actes de fondation de *waqfs* non musulmans durant la période 1880 et 1900 nous montre clairement leur double mission, d'une part, de protéger les lieux saints des différentes religions, et assurer leur maintien et le bon fonctionnement de leurs institutions, d'autre part, d'inciter, au moins pour certains, les communautés religieuses à immigrer vers Jérusalem. Pour exemple, les *waqfs* juifs de Jérusalem à la fin de XIX^e siècle ont été établis au profit des communautés religieuses déjà installées à Jérusalem, mais aussi pour les nouveaux arrivants.

La question que je me suis alors posée était de savoir si les objectifs des *waqfs* juifs qui ont été fondés à Jérusalem durant la période 1880-1914 ont été charitables ou politiques ? Je me suis basé sur des sources de première main qui sont principalement les documents consignés dans les archives à Jérusalem (SROOR, 2005 : 80-86) : les (*Sijils*) registres des cadis. J'ai aussi travaillé sur les documents du Ministère des *Waqfs* à Abû Dîs (*Waqf*)

Avant 1850, la communauté juive de Jérusalem était, en grande partie, d'origine séfarde. Elle était concentrée dans la zone que l'on est venu à identifier comme le quartier juif de la vieille ville. Son chef ou *Hakham Bâshî* (Grand Rabbin), était reconnu par les autorités ottomanes et assurait la liaison entre elles et la communauté juive. Le premier article du règlement du 1er avril 1864 concernant la communauté israélite dit : « le Grand Rabbin sera le chef de toute la 'nation' israélite établie dans l'Empire et agira comme agent exécutif des ordres du gouvernement impérial. Il doit avoir un caractère loyal et honorable, être né de parents sujets ottomans, avoir de bonnes mœurs, servir fidèlement la 'nation', être expérimenté dans les affaires temporelles et spirituelles. Il ne doit pas avoir moins de 30 et plus de 70 ans. Il ne pourra être destitué à cause de son grand âge, à moins qu'il ne devienne intellectuellement et physiquement incapable de vaquer à ses fonctions » (YOUNG, 1905 : vol. 1, 148). Selon YOUNG, « à dater du régime du sultan Maḥmûd, le Grand Rabbin, élu par la communauté, devait être proposé à la sanction du sultan et en 1939, le Grand Rabbin Shemoun Haim fut révoqué au bout d'un an parce qu'il était de nationalité étrangère.

En outre, la communauté juive avait un chef spirituel (*Rav-ha-Kolleh*), mais ses seuls corps constitués étaient deux tribunaux (*Beth-Din*). En 1860, on créa deux nouvelles assemblées : un tribunal suprême composé de quatre membres (*Beth-din-ha-gadol*) et une assemblée des notables (*méjlis gashmi* ou *toubé baiï*) élu par le peuple parmi les familles riches de l'époque » (YOUNG, 1905 : vol. 1, p. 144).

La petite superficie de la Maḥallat al-Yahûd (quartier juif), mentionnée dans les registres des cadis de Jérusalem (Voir, par exemple, *sijill* 383, début Sha'bân 1308/1890 : 13 ; *sijill* 390, 10 Sha'bân 1315/1897 : 140 ; *sijill* 402, 2 Jumâdâ I, 1326/1908 : 7.), a souvent été constatée par les voyageurs occidentaux. Baedeker l'a délimité ainsi : « le quartier juif situé au sud-est de la ville, entre Tariq Bâb al-Silsila côté nord et Tariq Hârat al-Nabî Dâwûd, côté ouest ; Hârat al-'Asalî, Hârat al-Qarrâ'in et Hâra al-Sharaf côté est ; Hâra al-Maydân et Hârat al-Maslakh côté sud » (BAEDEKER, 1893 : 22).. Cette description établit très clairement que le quartier était entouré par des secteurs résidentiels non juifs jusqu'en 1948. Selon Finbert, ce quartier a été ainsi baptisé au XIII^e siècle lorsque des juifs s'y sont installés. Selon FINBERT, jusqu'au XV^e siècle, les juifs à Jérusalem n'étaient encore que 500 environ (FINBERT, 1955 : 352). Egalement, selon CHOURAQUI, ce quartier « compte des bâtiments vieux de cent à deux cents ans, ainsi que quelques synagogues qui datent du XVI^e siècle (CHOURAQUI, 1996 :173).

Pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, le quartier juif était non seulement géographiquement et démographiquement petit et bien circonscrit, mais il était composé, pour l'essentiel, de bâtiments loués par des propriétaires arabes et par des biens *waqfs* ('ÂRIF, 1992 : 431-432). Dumper mentionne que, selon Benvenisti, seulement 20 % du quartier appartenait aux juifs avant le début de la guerre de 1948 (DUMPER, 1992 : 219). Le quartier juif avait, en effet, fait partie de la zone musulmane et été longtemps habité par plusieurs familles arabes telles que les Âl Abû al-Su'ûd, al-Ĥarîrî, al-Jâ'ûnî, al-Numayrî et al-Dajjânî (DUMPER, 2002 : 80).

Selon 'Ârif, un grand nombre d'habitations juives du quartier appartenaient aux *waqfs* du Ĥaram al-Sharîf : « à ma connaissance, 90% des habitations de ce quartier appartiennent aux *waqfs* familiaux musulmans au profit de familles musulmanes de Jérusalem comme les Numayrî, Jâ'ûnî, Khâlîdî, Ĥusaynî, Nashâshîbî, 'Alamî, Quttub, 'Asalî, Budayrî, Imâm, Daqqâq, Quttîna, Shihâbî, Anşârî, Nusayba, Dâwûdî, Disî, Âl Abû al-Su'ûd, Mûqit, Izĥîmân, Ighnîm, Abû Madyan, Bashâshîta et Ĥarîrî. » Toujours d'après 'Ârif, les habitants de Jérusalem appelaient autrefois ce quartier « la Mahallat al-Sharaf », impliquant qu'il faisait partie du quartier d'al-Sharaf ('ÂRIF, 1992, p. 431-432).

Mais, ni Dumper, ni 'Ârif, ni Ben-Arieh (BEN ARIEH, 1984 : 327) , qui ont tous étudié cette question, ne donnent de statistiques détaillées sur l'appartenance des maisons à des juifs ou des non-juifs dans le quartier, ni de statistiques sur les propriétés des *waqfs* musulmans du quartier qui étaient louées à des juifs. Nous avons, pour notre part, examiné les registres de location des biens *waqfs* à Jérusalem au début du XX^e pour déterminer les propriétés des juifs et celles des *waqfs* musulmans du quartier.

Ces registres montrent que, de manière générale, les biens *waqfs* musulmans qui se trouvaient dans le quartier juif étaient loués à des juifs. Parmi les biens des *waqfs ahlî*, les propriétés suivantes se trouvaient dans le quartier juif : la moitié des *dârs* appartenant au *waqf* Sulaymân Quttîna, une *dâr* appartenant au *waqf* Âl-Ĥadûta, une *dâr* appartenant au *waqf* 'Umar al-Jâ'ûnî, 5 *dukkâns* (boutiques) appartenant au *waqf* Abî al-Fadl al-'Alamî, 3 *dukkâns* appartenant au *waqf* Qurqus, une *dâr* (maison) et un *qahwa* (café) appartenant au *waqf* Yûsuf al-Jâ'ûnî, une *dâr* et 2 *bayts* (chambre) appartenant au *waqf* 'Abd-Allâh al-Dâwwûdî. Un tiers d'une *dukkân* appartenait au *waqf* Kamâl Abû Sharîf et 3 *dukkâns* appartenait au *waqf* Ĥusayn Iqmî' (*Waqf*, 2/48,3/1932/13 ; 2/49,3/1932/13 ; 2/19,3/1922/13 ; 2/21,3/1932/13). Parmi les biens des *waqfs khayrî*, se trouvaient 23 *bayts*, parmi ceux des *waqfs* al-Şakhra (Dôme du Rocher) 3 *dukkâns* et un *furn* (four) (*Waqf*, 2/18,3/1918/13 ; 2/43,3/1931/13 ; 2/46,3/1932/13 ; 2/24,3/1926/13 ; 2/26,3/1927/13 ; 2/27,3/1927/13 ; 2/22,3/1923/13).

On peut aussi noter dans ces registres que les locataires juifs de biens *waqfs* musulmans sont plus nombreux dans la Mahallat al-Sharaf, voisin du quartier juif. A titre d'exemple, on y trouve parmi les *waqfs ahli* (privé) : une *dâr* appartenant au *waqf* Hasan al-Husaynî ; 2 *dârs* appartenant au *waqf* Muhammad Quttîna ; 10 *dârs* appartenant au *waqf* 'Abd al-Jawwâd al-'Asalî ; 2 *dârs* appartenant au *waqf* Muhammad al-Mûqit ; une *dukkân* appartenant au *waqf* Kamâl Abû Sharîf ; la moitié d'une *dukkân* et le quart d'une autre *dukkân* appartenant au *waqf* 'Abd al-Qâdir al-Quttub, deux *makhzans* (entrepôts) et demi, 6 *dukkâns* et 8 *dârs* appartenant au *waqf* Karîm al-Dîn al-Nimrî ; une *dâr* appartenant au *waqf* Hasan al-Husaynî ; une *dâr* et une *dukkân* appartenant au *waqf* Muhammad Quttîna ; 3 *dârs* appartenant au *waqf* al-'Asalî ; la moitié d'une *dâr* appartenant au *waqf* Ahmad al-Mûqit (*Waqf*, 2/48,3/1932/13 ; 2/49,3/1932/13 ; 2/19,3/1922/13 ; 2/21,3/1932/13). Parmi les biens *waqfs khayrî*, il y a une *dâr* et deux *bayts* appartenant aux *waqfs* al-Sakhra et al-Khalîl (Dôme du Rocher et Hébron) (*Waqf*, 2/18,3/1918/13 ; 2/43,3/1931/13 ; 2/46,3/1932/13 ; 2/24,3/1926/13 ; 2/26,3/1927/13) .

Ces documents recensent de façon précise les biens *waqfs* musulmans du quartier juif et du quartier al-Sharaf qui étaient loués à des juifs, mais elles ne tiennent pas compte des biens *waqfs* de ces quartiers qui étaient loués à des non-juifs. Notons également que les locataires juifs des biens *waqfs* n'étaient pas confinés au quartier juif et à son voisin, mais qu'on les trouvait aussi dans d'autres quartiers de la vieille ville de Jérusalem comme, par exemple, dans la Mahallat al-Wâd où ils occupaient la totalité d'une *dâr* comprenant des *bayts*, 17 *makhzans*, 2 *dukkâns*, 3 *birs* (citerne) et des *sâhas samâwîyyas* (terrasse) (*Sijill* 379, 6 Sha'bân 1307 /1889 : 35). D'autre part, ces documents ne recensent que les biens loués par contrat. Ils n'incluent pas les immeubles non loués ni ceux loués par d'autres moyens d'exploitation des biens *waqfs* comme, par exemple, le *khulû* ou le *hîker* ; c'est le cas de 13 *dârs*, 22 *dukkâns*, 2 parcelles de terre, un *furn* et une *masbana* (savonnerie) qui sont loués par le biais du *hîker* et qui sont situés dans la Mahallat al-Sharaf (*Waqf*, 10/501,2/33 ; 10/506,2/34/13).

Le quartier juif s'est tellement peuplé que certains des nouveaux immigrants ont été obligés de se déplacer vers le nord, dans la zone adjacente au quartier juif, le long d'Aqabat Khâlîdî et d'Aqabat Sarâyâ. Vers les années 1880, bon nombre d'entre eux se sont déplacés dans un secteur que l'on appellera plus tard marché d'Hébron, car nombre de ses habitants étaient originaires d'Hébron. Un autre secteur connu pour sa population juive était le quartier de Bâb Hitta, près de la muraille, et aussi près du mur nord du Haram et de Bâb al-Sâhira où une petite communauté connue sous le nom de Bît Warsawa était établie. Plus près de la porte de Damas, le rabbin

Moïse Wittenburg avait acheté une maison et fondé une synagogue (DUMPER, 2002 : 41).

A la même époque, ont eu lieu les premières tentatives d'installation de groupes en dehors des murailles de la ville, comme, par exemple l'établissement en 1858 du quartier (colonie) Yemin Moshé, du nom de son fondateur, Sir Moïse Montefiore. Ce quartier est devenu le noyau de plusieurs quartiers juifs implantés en dehors des murailles de la ville de Jérusalem, en direction du sud-ouest et du nord-ouest (FINBERT, 1955, p. 328). Le succès de ces entreprises a fait naître d'autres initiatives dont l'objectif était d'améliorer les conditions de vie dans le quartier juif et qui se sont traduites par des donations et fondations considérables de la part de Montefiore, Rothschild et l'Alliance Israélite (BAEDEKER, 1893 : 35). Ces nouveaux quartiers ont également permis de trouver un espace où s'installer aux nouveaux arrivants (DUMPER, 2002 : 41), pour la plupart des ashkénazes qui avaient fui les pogroms de Russie et d'Europe centrale. De nombreux immigrants venus de Tchécoslovaquie, de Yougoslavie, de Pologne, d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie, de Hollande, des Etats-Unis, de la Russie, du Turkestan et même de Chine (FINBERT, 1955 : 319, 322, 323). Baedeker écrit que, jusqu'en 1893 « les juifs ont plus de 70 synagogues parmi les établissements de bienfaisance (outre les nombreux hospices pour pèlerins et indigents), les séfarades possèdent un hôpital, les ashkénazes une grande école et une école industrielle entretenue par l'Alliance israélite, une école de jeunes filles, le nouvel hôpital Rothschild et quelques établissements allemands » (DUMPER, 2002 : 41). Notons aussi qu'à la fin du XIX^e siècle, les populations juives de diverses origines (ashkénaze, séfarade et maghrébine), et surtout les ashkénazes, ont acheté des biens immobiliers et fondé ces des *waqfs* pour ces biens, tant à Jérusalem intra-muros qu'à Jérusalem extra-muros.

Nous avons examiné minutieusement un corpus de 35 actes de fondation de *waqfs* juifs inscrits dans les registres des cadis de Jérusalem entre 1880 et 1914. Nous n'avons toutefois trouvé aucun acte antérieur à 1881. En effet, le plus ancien des documents trouvé lors de notre recherche est daté de 1881.

Cette date correspond au début de l'immigration et de la colonisation juives en Palestine en 1880/1. Rappelons que la première vague d'immigration juive en Palestine a eu lieu dans les années 1881 à 1884. Selon GEORGEON : « jusque vers 1880, la population juive établie en Palestine était restreinte : elle comprenait environ 24 000 personnes issues d'un courant migratoire très irrégulier. Les choses changent au début des années 1880, lorsque les juifs d'Europe centrale et orientale commencent à être frappés de mesures restrictives et à être victimes de pogroms »

(GEORGEON, 1989 :546). En 1881-1882, une vague de pogroms a éclaté hors de la frontière occidentale de l'Empire russe. En même temps, le gouvernement roumain a limité plusieurs droits accordés aux sujets juifs. Beaucoup des juifs affectés par ces événements ont émigré en Amérique alors qu'un pourcentage beaucoup plus faible a établi des associations pour préparer leur retour vers ce que les juifs avaient toujours considéré comme - Palestine/"Eretz Izrael" (la terre d'Israël), la terre sainte. Ce mouvement était formé d'un petit groupe de lycéens de Krakow connu sous le nom de association Bilu, soutenue par une plus grande organisation (appelée *The Lover of Zion*), établie à Katowice (Silésie) en 1884. Ils ont été envoyés pour acheter des terres en Palestine et y établir des colonies agricoles. Une ressemblance saisissante existe entre les motifs de ce groupe et ceux des premiers émigrés protestants de l'Europe vers l'Amérique du Nord, en particulier dans le mélange des convictions religieuses articulées autour d'une histoire de persécution. Le mouvement Bilu a fondé des colonies telles que Zichron Yaakov, Hadera, Gadera et Mishmar Hayarden (KIMMERLING, 2001 :21-22).

Le Yéchivot (communauté juive de Palestine), qui comptait environ 10 000 âmes en 1855, avait doublé en 1880, pour atteindre environ 15 000 à 20 000 personnes qui vivaient de la *chalukka* (charité) faite par les communautés de la Diaspora. Face à cette immigration, le gouvernement ottoman a, dès 1887, demandé à ses fonctionnaires de Jérusalem et Jaffa de n'autoriser les juifs à entrer en Palestine qu'en tant que touristes ou pèlerins et à la seule condition que chaque visiteur verse en caution une somme de 50 livres ottomanes comme garantie qu'il quittera le pays dans un délai maximum de 31 jours. Ce délai a été étendu à trois mois en 1888, mais le règlement a été désapprouvé par les puissances étrangères qui ont contesté le principe du refus de la Sublime Porte à consentir un droit d'entrée en Palestine et notamment à Jérusalem à tous leurs ressortissants quels qu'ils soient, même à ceux qui avaient déjà acheté des biens immobiliers à Jérusalem en vue de l'installation définitive des colons (YOUNG, 1905, vol. 1 : 156) ; notons à ce propos que la première colonie juive en Palestine - Petah-Tekva - date de 1878 (KHADER, 1976, vol. 2 : 38). À titre d'exemple, l'anglais Moïse Montefiore a acheté, en 1855, des biens immobiliers au sud-ouest de la porte d'Hébron pour y aménager des logements au profit des juifs pauvres de Jérusalem (*Sijill* 353, 1283/1866 : 15; *Sijill* 376, 1305/1883 : 73). Selon Weinstock, « la poignée de juifs économiquement actifs était composée d'artisans, de boutiquiers et de marchands. Les artisans se voyaient contraints de mendier des secours aux œuvres de bienfaisances juives. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le philanthrope britannique Moïse Montefiore avait envisagé divers projets de

réhabilitation économique et surtout celui de fonder un atelier de tissage à Jérusalem» (WEINSTOCK, 1984 : 52). L'un des documents extrait des registres des cadis de Jérusalem indique que ces logements ont été fondés en *waqf*. Ils étaient situés dans le quartier défini dans les registres des cadis comme Ma'allat Mantifyûrî (Ohel Moshe en hébreu) (DELMAIRE, 1999 : 17), du nom de son fondateur Moïse Montefiore. Ce quartier est devenu le noyau d'autres biens mis en *waqf* par la famille Montefiore. Par exemple, le 27 Shawwâl 1309 / 25 mai 1882, Yûsuf Sabbâgh Mantifyûrî (Montefiore) a fondé en *waqf* 8 *bayts* dans ce même quartier, dans un premier temps au profit des juifs ottomans pauvres vivant à Jérusalem, puis au profit de tous les juifs indépendamment de leurs conditions de vie, communauté ou nationalité, c'est-à-dire de tous les pauvres de la *millat mûsawiyya* (communauté juive) ottomane de Jérusalem et des immigrés européens génération après génération (*Sijill* 402, 10 Jumâdâ I, 1327 /10 février 1909 : 355)

Parmi les fondateurs des *waqfs* de la famille Mantifyûrî, Moïse Montefiore a fondé des *waqfs* pour assurer un logement aux juifs ottomans de Jérusalem, obtenant à titre de fondateur, l'autorisation du sultan ottoman. Quant à Yûsûf Mantifyûrî, il a confié la gestion de son *waqf* au grand rabbin des Juifs de Jérusalem (*Hâkbâmbâsbî al-millal al-mûsawiyya*), Râfâ'îl Mâbirra, et à son fils Yûdâ (*Sijill* 402, 10 Jumâdâ I, 1327 /10 février 1909 : 355). Le fait d'étendre le profit de leurs *waqfs* à tous les juifs était un trait caractéristique des *waqfs* Mantifyûrî en comparaison des autres fondations qui, à la même époque, privilégiaient une catégorie de la population juive par rapport à une autre.

Nous avons pu constater, à l'étude de ces documents, que la majorité des *waqfs* juifs de cette époque étaient des *waqfs kbayrî*. En effet, 20 étaient *kbayrî*, 11 étaient *dhurrî* et 4 étaient *mushtarak*.

Le *waqf* juif et le *waqf* musulman avaient un certain nombre de points communs. De manière générale, le *waqf* juif avait pour but d'assurer le logement et le bien-être des communautés juives ottomanes établies à Jérusalem, ainsi que des nouveaux arrivants, mais aussi d'inciter les juifs d'autres pays en quête de charité à venir s'installer à Jérusalem. Les renseignements que nous avons pu réunir à ce propos à l'examen des actes de fondation de *waqfs* nous fournissent des éléments sur la nationalité et l'appartenance communautaire des fondateurs, les clauses établies par eux, les bénéficiaires des revenus, la localisation et la nature des biens et aussi sur les personnes désignées comme gestionnaires des *waqfs*. Au contraire des *waqfs* juifs fondés à d'autres époques et dans d'autres pays qui ne désignaient que les bénéficiaires déjà installés, ceux là mentionnent les éventuels nouveaux arrivants. Par exemple, nous avons noté que les *waqfs* de la

Geniza au Caire à l'époque du Moyen-Âge étaient établis au profit des juifs habitant la région même d'al-Fusflâfl (GIL,1976 : 118-484 ; GIL, 2003 : 272-317); de même pour les *waqfs* juifs au Maroc au XIX^e (TOBI, 2004 : 219-226) ou encore les *waqfs* juifs à Jaffa et Nazareth à la fin du XIX^e siècle (SHAHAM,1991:461-465). A l'époque du Moyen-Âge en Égypte et pendant la présence musulmane en Espagne, les *waqfs* juifs ne représentaient assurément pas les mêmes enjeux internationaux qu'au XIX^e siècle en Palestine et notamment à Jérusalem. Nous avons remarqué, par ailleurs, que les *waqfs* juifs au Maroc au XIX^e siècle n'avaient pas la même importance géo-stratégique qu'en Palestine à la même époque.

En ce qui concerne la répartition de l'appartenance communautaire des fondateurs et des bénéficiaires juifs, nous avons recensé 29 fondations sur 35 établies par les Ashkénazes pour leur communauté à Jérusalem. Par exemple, le fondateur Handal b. Ishâq al-Siknâzî a mis son *waqf* au profit des pauvres de sa communauté (ashkénaze) (*Sijill* 369, 25 Rabî' I 1298 / 25.février 1881 : 71). Les membres de la communauté séfarade vivant déjà à Jérusalem ont fondé 2 *waqfs dhurrî*. Par exemple, Abrahâm b. Salmûn b. Yûdâ al-Mûsawî al-'Uthmânî a fondé son bien à son profit en viager. Après sa mort, les revenus de son *waqf* iront à des enfants orphelins des juifs séfarades vivant dans la Ville Sainte de Jérusalem (*Sijill* 378, 28 Sha'bân, 1308 / 8 Avril 1891 : 174). La communauté juive maghrébine à Jérusalem a établi un seul *waqf* : Maymûn Hâyîm b. Sham'ûn Shlûmâ al-Maghribî a fondé un *waqf* pour son propre compte, puis pour ses descendants. Après l'extinction de la famille, les revenus reviendront aux pauvres de la communauté juive maghrébine de Jérusalem (*fuqarâ' millat al-yahûd al-maghârîba fî al-quds*) (*Sijill* 378, 8 Jumâdâ II 1305 / 21 février 1888 : 17-18). Enfin, trois actes inscrits dans les cadis ne précisent pas l'appartenance communautaire des fondateurs ; ils indiquent seulement que les fondateurs appartenaient à la *milla al-mûsawîyya* et que les *waqfs* ont été établis au profit des pauvres de cette communauté à Jérusalem (Voir, par exemple, *Sijill* 402, 10 Jumâdâ I 1327 / 10 février 1909, p. 355).

Nous avons pu constater à la lecture des actes de *waqfs*, *khayrî*, *dhurrî* et *mushtarak*, que les bénéficiaires n'étaient pas seulement des résidents de Jérusalem, mais aussi des immigrés arrivant à Jérusalem de toutes les communautés juives. Ce phénomène ne s'appliquant ni aux *waqfs* musulmans ni aux *waqfs* chrétiens fondés à la même période, on peut s'interroger sur la véritable finalité de la création de *waqfs* par les juifs qui arrivaient en Palestine de l'extérieur à cette époque. Le phénomène n'était-il pas lié à une stratégie de colonisation juive dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ?

Cette thèse peut être étayée par trois arguments :

La majorité des fondateurs étaient des immigrants juifs nouvellement arrivés en Palestine et non pas des juifs de Palestine (Séfarades) de nationalité ottomane. Les juifs étrangers débarquant en Palestine sont, pour la plupart, de naissance ou naturalisés américains, anglais, autrichiens et russes (YOUNG, 1905 :vol. 1 :156). Parmi les 35 fondateurs, 29 étaient membres de la communauté ashkénaze, et non de la communauté séfarade. Seuls 4 fondateurs parmi les 29 étaient des sujets ottomans ; un seul, Zalman Wulf b. Mûsâ b. Isrâ'îl, issu de la communauté ashkénaze et de nationalité ottomane, était originaire de Jérusalem (*Sijill* 348, 27 Shawwâl 1303 / 29 juillet 1886 : 15). Pour les autres 25, la nationalité ottomane n'est pas précisée, seule est indiquée l'appartenance à un pays étranger. À titre d'exemple, Handil b. Ishâq de la communauté ashkénaze était sujet australien (*Sijill* 369, 25 Rabî' I, 1298 / 25 juillet 1881 : 71). Certains actes ne mentionnent pas du tout la nationalité d'origine des fondateurs résidant à Jérusalem. Par exemple : le 23 Ramadân 1302 / 25 juin 1886, le rabbin Zalman b. Yâ'qûb de la communauté ashkénaze résidant à Jérusalem a mis en *waqf* les biens-fonds suivants : la totalité d'un terrain de 220 *dhirâ'* carrés composé d'une *dâr* et *iywân*, etc. (*Sijill* 373, 23 Ramadân 1302 / 25 juin 1886 : 87).

Par ailleurs, l'étude des contrats concernant les propriétés foncières établies en *waqf* dont il est fait mention dans les *waqfiyyas*, nous a permis de constater que les propriétaires de ces biens ne les avaient pas reçus en héritage. Apparemment, ils ne possédaient les biens qu'ils mettaient ensuite en *waqf* que pour les avoir achetés peu de temps auparavant, et ce contrairement aux *waqfs* chrétiens et musulmans de Jérusalem.

Nous n'avons qu'un seul exemple de bien immobilier juif, déclaré *waqf* et situé dans le quartier juif de Jérusalem intra-muros, qui provenait d'un héritage. Il s'agit du bien du fondateur Ya'qûb b. Mûsâ b. Ya'qûb b. Kûhîn établi en *waqf* à Jérusalem au début du mois de Sha'bân 1309 / 1 mars 1892 (*Sijill* 383, début Sha'bân 1309 / 1 mars 1892 : 13). Mais dans 34 actes de fondation de *waqfs*, nous avons noté qu'il n'y avait, au plus, qu'un intervalle de 4 ou 5 ans entre la date de prise de possession du bien et la date de son établissement en *waqf*, donc un temps relativement court. À ce propos Khader rapporte que « dès 1891, des notables de Jérusalem présentent une pétition, signée par 500 personnes, protestant contre les ventes des terres aux juifs, contre la mainmise des juifs sur le commerce local et contre l'achat d'armes destinées à des groupes juifs. Aussi, comprend-on l'empressement des autorités ottomanes à leur donner satisfaction, puisque dès 1892, cette pétition donne lieu à un décret interdisant la cession des domaines de l'État aux colons sionistes. Cette décision explique sans doute le désir des autorités ottomanes de mettre un frein à la 'spéculation foncière'

qui, dès les années 1880, commence à sévir en Palestine, à la suite des achats de terres » (KHADER, 1976, vol. 2: 41).

Parmi ces fondateurs nouveaux immigrants juifs à Jérusalem, nous pouvons citer Handil b. Ishâq qui a acheté, en 1297 /1880, des propriétés déclarées *waqfs* en 1298 / 1881 (*Sijill* 369, 25 Rabi' I 1298 / 25 février 1881 :71), ainsi que Shulûmû Râwîd b. 'Îzir b. Mûsâ Bîdirmân qui a acheté en 1305/ 1888 des propriétés déclarées *waqfs* en 1307/ 1890 (*Sijill* 378, 21 Rabi' I 1307 /15 novembre 1889 : 209-210) ou encore le grand rabbin Manâhîm Kûhîn al-Mûsawî qui a établi un bien en *waqf* au cours de l'année même de l'achat de la propriété, à savoir 1316 / 1898 (*Sijill* 391, 24 Muharram 1316 / 14 juin 1898 : 22).

Enfin, en observant l'emplacement des biens immobiliers juifs durant cette période, on peut remarquer que, pour la plupart, ils étaient situés à l'intérieur ou à proximité des nouvelles colonies juives construites à Jérusalem extra-muros du côté ouest de la muraille de la vieille ville. La création de biens *waqfs*, a-t-elle servi l'expansion des colonies ? Ces colonies sont fondées et soutenues financièrement par différentes associations comme celles de Horace Gunzbourg et des russes-juifs notables, l'Autrican Israelitische Allianz, l'Anglo-Jewish Association, le German Hilfsverein et l'alliance Israélite Universelle ainsi que par des émissaires comme Moïse Montefiore, Adolphe Crémieux et Rothschild (SCHAMA, 1978 :40).

Force est de constater que 27 *waqfs* ont été fondés entre 1880 et 1900 en ces lieux. Par exemple, le 14 Rabi' II 1324 / 7 juin 1906, les fondateurs Shlûmû b. Ya'qûb Mûyâyûf et le Rabbin Ya'qûb b. Markâdûmâyar, sous la protection de la Russie, ont établi en *waqf* des propriétés au profit du *maktab* de la Torah dans la colonie (*qumbâniyya*) al-Bukhâriyya, à côté de la porte de Damas à Jérusalem extra-muros. Ces *waqfs* subventionnaient les enseignants, les étudiants et les juifs arrivant à Jérusalem des villes de Bukhâra et Samarkande, génération après génération (*Sijill* 397, 14 Rabi' II 1324 /7 juin 1906 : 27). Le 23 Ramadân 1302 / 6 juillet 1885, le rabbin Zalman b. Ya'qûb b. Abrahâm a mis en *waqf* des propriétés situées à Jérusalem extra-muros en un lieu connu sous le nom de Tulûl al-Maṣâbin, à côté de la porte de Damas et près de la colonie Mâya Sha'ârîm (Meah She'arim). Ce fondateur a établi son *waqf* au profit des pauvres de la communauté ashkénaze résidant sur place ou futurs résidents et qui étudiaient la Torah en hébreu (*Sijill* 373, 23 Ramadân 1302 / 6 juillet 1885 : 87). Selon WEINSTOCK, « Les Juifs en Palestine se répartissaient en ashkénazes et séfarades, parlaient yiddish, arabe, persan et géorgien, et se regroupaient en 27 confréries charitables différentes » (WEINSTOCK, 1984 :51). Selon SCHAMA, « L'alliance Israélite a fait une école pour les juifs orientaux de Sefardi pour l'enseignement du français, de l'hébreu et de

l'arabe sous la direction du Nissim Behar. Par contre l'éducation pour les jeunes était en hébreu et en yiddish pour les Ashkénazes » (SCHAMA, 1978 :58).

Les types de propriétés fondées en biens *waqfs* englobaient des *dârs*, des *bayts*, des *dukâns*, des terrains et des *bîrs*. L'emplacement des biens *waqfs* n'était pas confiné à un seul secteur de Jérusalem mais se trouvait intra et extra-muros et la plupart de ces *waqfs* étaient fondés avec des propriétés situées dans les colonies juives de Jérusalem extra-muros. Selon DELMAIRE, « le système de sous-location adopté par la communauté juive bride les initiatives de construction. Mais bientôt l'édification d'hôtels, d'hospices et de maisons par le consul anglais Finn, par l'évêque Gobat, par les orthodoxes russes est imitée, d'abord par les juifs allemands dans la vieille ville puis, sous l'impulsion de Montefiore, à l'ouest des murailles, en dehors de la ville. Mishkenot shaananim (Demeures paisibles), face à la porte de Jaffa, est le premier quartier juif hors les murs. Ses habitants sont préservés en 1865 de l'épidémie de choléra qui atteint la ville. Une première organisation des communautés ashkénazes (1866) et l'autorisation de l'achat de terre par les étrangers (1868) offrent à de jeunes investisseurs l'occasion de se manifester. Alors commence la construction de nouveaux quartiers : *Meah she'arim*, premier avec un éclairage public, *Nahalat shiv'ah*, nommée ainsi en hommage aux sept fondateurs, *Obel Moshe*, du nom de Moïse Montefiore. *Even Israël*, (pierre d'Israël), prend ce nom car *Even* en hébreu a comme valeur numérique 53 or ce quartier comporte 53 maisons (DELMAIRE, 1999 :15-16).

Nous avons répertorié 16 *waqfs* fondés avec des biens situés extra-muros du côté nord de la porte de Damas près de Tulûl al-Maṣḡâbin, où se trouvaient les nouvelles colonies juives telles que Mâya Sha'ârîm, al-Bukhârîyya, Nâsîm Bâq al-Shiknâziyya, mentionnées dans les registres des cadis. Les biens en *waqf* de la colonie Dâzdliyû étaient réservés aux juifs al-Ḥasûdîm al-Brûshîm, branche de la communauté ashkénaze. La liste des biens immobiliers établis en *waqf* situés en ces lieux incluait la totalité de la *dâr*, qui englobait un *sufli* et un *'ulwî*, (rez-de-chaussée et un étage) le *sufli* comprenant 4 *bayts* utilisés comme domiciles, 2 *bayts* utilisés comme *makhzans*, une terrasse et une citerne et le *'ulwî*, comprenant 6 *bayts* utilisés comme logements. Ailleurs, des biens immobiliers sont établis en *waqf* le 12 Jumâdâ I 1306 / 14 janvier 1889 par la fondatrice Sâra b. Mâyîrîn Shumwîl Ibrîzût al-Siknâziyya au profit des pauvres de sa communauté ashkénaze (*Sijill* 378, 12 Jumâdâ I 1306 / 14 janvier 1889 : 105). Il y avait aussi 11 biens immobiliers établis en *waqf* à Jérusalem extra-muros près de la porte d'Hébron où se trouvait un autre groupe de nouvelles colonies juives comme Mashktût Isrâîl ; ces biens en *waqf* étaient dédiés aux juifs

maghrébins. Plus loin, le 8 Jumâdâ II 1305 / 21 février 1888, le fondateur Maymûn Hâyîm b. Sham'ûn b. Shlûma al-Maghribî, de la communauté maghrébine a mis en *waqf* une superficie d'1 *dînum* et 600 *dbirâ'S* qui comprenait des constructions et des citernes à son propre profit de son vivant, puis au profit des juifs maghrébins pauvres de Jérusalem (*Sijill* 378, 8 Jumâdâ II 1305 / 21 février 1888 : 17-18). Quant aux biens *waqfs* situés à Jérusalem intra-muros, il y en avait 8, qui se trouvaient pour la plupart dans le quartier musulman mais aussi chrétien et juif, les 27 autres étant tous situés extra-muros.

Ya'qûb b. Mûsâ b. Ya'qûb Kûhîn, Shmûwîl b. Hâyîm b. Yûdâ et Rafâ'îl b. Shlûmû, de nationalité ottomane ont fondé un *waqf* au début du mois de Sha'bân 1309 / mars 1892. Ils ont établi leur *waqf* pour l'ensemble de la *dâr* qui comprenait 7 *bayts*, une terrasse et une citerne situés dans le quartier juif à Jérusalem. Ces constructions étaient érigées sur un terrain appartenant aux *waqfs* musulmans (du Dôme du Rocher et d'Hébron). Les biens étaient loués par les fondateurs par un contrat de *hîker* (*Sijill* 383, début Sha'bân 1309 / mars 1892 : 13).

Un autre bien *waqf* juif fondé à Jérusalem constitué de l'ensemble de la *dâr* formée d'un *sufli* comprenant 5 *bayts* et d'un '*ulwî* comprenant 3 *bayts* et 2 *makhzans*, sise dans le quartier arménien, a été établi le 2 Jumâdâ I 1326 / 14 janvier 1889 par Yûsuf b. Yûdâ b. al-'Îzir de la communauté ashkénaze à Jérusalem au profit des pauvres de sa communauté (*Sijill* 402, 2 Jumâdâ I 1326 / 14 janvier 1889 : 7-8).

L'énumération continue avec 6 biens fondés en *waqf* situés dans le quartier musulman, dont trois se trouvaient dans la Maḥallat al-Sharaf, voisine du quartier juif. À titre d'exemple, le 21 Rabî' I 1307 / 15 novembre 1889, le fondateur Shlûmû Râwîd b. 'Îzir b. Mûsâ b. Bîdrman a établi en *waqf* 23 *qîrâts* de la *dâr* qui comprenait des *bayts*. Ce fondateur a établi son *waqf* au profit des enfants pauvres de la communauté ashkénaze à Jérusalem (*Sijill* 378, 21 Rabî' I, 1307 / 15 novembre 1889 : 209-210). Quant aux 3 autres *waqfs*, leurs biens étaient situés dans la Maḥallat al-Wâd au cœur du quartier musulman. Parmi ces 3 *waqfs*, citons l'exemple du fondateur Mûsâ b. Rûbîl b. Mûsâ de la communauté ashkénaze de Jérusalem, qui, le 6 Sha'bân 1307 / 28 mars 1890, a établi, au profit des pauvres de sa communauté, un *waqf* constitué de l'ensemble de la *dâr* comprenant des *bayts* '*ulwîs* et *sufli's*, 17 *makhzans*, 2 *dukkâns*, 3 *bîr mâ's* et des *sâḥa samâwîyyas*. Ce *waqf* comprenait aussi la totalité d'une autre *dâr* composée d'un '*ulwî* et d'un *sufli* ; le '*ulwî* comprenait 3 *bayts* et le *sufli* 5 *bayts* et 2 *makhzans* (*Sijill* 379, 6 Sha'bân, 1307 / 28 mars 1890 : 35).

Nous avons noté que la plupart des biens *waqfs* fondés à Jérusalem intra-muros, notamment dans les quartiers juif et musulman, étaient, à l'origine,

des biens appartenant aux *waqfs* musulmans *kbayrî* ou *dhurrî*. Ces biens *waqfs* musulmans ont ensuite été loués par des juifs par contrat de *hiker* ou de *kbulû*. Par conséquent, leur statut est passé de *waqf* musulman à *waqf* juif. Cet exemple était en effet fréquent dans les espaces urbains où nous avons pu voir que les biens fondés en *waqf* appartenaient antérieurement à d'autres *waqfs*. Dans certains cas, une même *dâr* appartenait à plusieurs *waqfs* fondés par des individus de différentes confessions religieuses. Nous avons toutefois pu remarquer que, conformément aux actes de fondation des *waqfs* et aux clauses stipulées par leurs fondateurs, et malgré les transformations, les locataires juifs continuaient de payer le loyer au profit des *waqfs* musulmans (Voir, par exemple, *sijill* 378, début Rajab, 1306 / 3 mars 1889 : 81). Par exemple, certains biens *waqfs* fondés dans le quartier juif et appartenant au *waqf* du Dôme du Rocher et au *waqf* d'Hébron étaient loués pour une somme annuelle de 535 *qirshs* (*Sijill* 383, début Sha'bân, 1309 / 1 mars 1892 : 13). Autre exemple : les biens immobiliers établis en *waqf* par Binḥâs Hârûn b. Yâ'qûb b. Yûsuf, situés dans la Maḥallat al-Wâd, appartenaient au *waqf* de 'Abd al-Raḍmân et Hâshim al-Sharfâ. Le locataire juif Binḥâs Hârûn b. Yâ'qûb b. Yûsuf payait un loyer annuel de 35 *qirshs* conformément au contrat du *hiker* au profit de ce *waqf* familial musulman (*Sijill* 378, 19 Rabî' I, 1307 / 13 novembre 1889 : 209). Ceci illustre bien une bonne co-habitation de communautés où il était tout à fait coutumier de louer à des personnes de différentes religions.

Les *waqfs* juifs *kbayrî* avaient généralement, de par leur acte de fondation, trois bénéficiaires principaux : les pauvres des communautés juives de Jérusalem, les institutions sanitaires juives telles que les hôpitaux et les soins aux malades juifs se trouvant dans les hôpitaux juifs, et les étudiants juifs en science religieuse et leurs institutions à Jérusalem. Parmi les 20 actes de fondation de *waqfs kbayrî*, nous en avons recensé 16 qui concernaient la communauté ashkénaze de Jérusalem. Par exemple, le 23 Ramaḍân 1302 / 6 juillet 1885, le fondateur Yûsuf b. Azbak al-Mûsawî a fondé son *waqf* au profit des enfants des pauvres de la communauté ashkénaze résidant à, ou originaire de, Jérusalem, puis au profit de tous les juifs pauvres de Jérusalem (*Sijill* 373, 23 Ramaḍân 1302 / 6 juillet 1885 : 86). Notons toutefois que la plupart de ces actes de fondation exigeaient une installation définitive à Jérusalem pour pouvoir continuer de bénéficier des biens *waqfs*. C'est-à-dire que si le bénéficiaire quittait Jérusalem, il perdait le droit de bénéficier des *waqfs*. Par exemple, les fondateurs Mûsâ b. Dîb b. Lûkrwîn, Ishâq et Nâsîm, fils du Yîlsûn b. Yûdâ, ont fondé des biens *waqfs* situés dans la Maḥalla al-Wâd à Jérusalem intra-muros au profit des enfants des juifs Unkâriyya de la communauté ashkénaze à Jérusalem, génération après génération, mais à condition qu'ils s'installent définitivement dans la ville

(*mâ dâmû muqîmîn fî al-Quds jîlâ ba'da jîl*) (*Sijill* 378, début —afar 1306 / 7 octobre 1888 : 81).

Comme nous l'avons mentionné auparavant, ces documents nous ont également permis de souligner les divisions au sein de la communauté ashkénaze de Jérusalem : les *Tâ'ifa* s al-*hasûdîm* et al-*Brûshîm* (*Sijill* 374, 27 Shawwâl, 1303 / 29 juillet 1886 :15), la *Tâ'ifa* Kûlîl *Ûnkar*, la *Tâ'ifa* *Usturyâ Kalbistia* et la *flâ'ifa* al-*Warâzsha Kûlîtis bitrafkûf Lûbîn* (*Sijill* 378, 21 Rabî' I 1307 /15 novembre 1889 : 209-210). Les documents nous ont révélé l'existence de la communauté séfarade à Jérusalem et de ses biens *waqfs*. Parmi les *waqfs* des Séfarades de Jérusalem fondés entre 1881-1917, citons celui qu'ont établi, le 27 Rabî' II 1327/ 22 avril 1906, Shlûmû b. Ya'qûb Mûyâyûf et le rabbin Ya'qûb b. Markâdûmâyîr au profit de la Millat al-Mûsawiyya al-Bukhâriyya, groupe de la communauté séfarade de Jérusalem, jusqu'à son extinction. Le bien sera ensuite dédié aux juifs séfarades pauvres (*fuqarâ' al-millat al-mûsawiyya al-sifrâdîm*) et à l'extinction de ces derniers aux juifs ashkénazes pauvres (*fuqarâ' al-millat al-mûsawiyya al-siknâz*) de Jérusalem (*Sijill* 397, 27 Rabî' II 1324 / 22 avril 1906:144).

Certains juifs de la communauté maghrébine ont également établi des *waqfs* à Jérusalem au profit de leur communauté. Pour exemple, citons les *waqfs* fondés par Maymûn *Hâyîm* b. Sham'ûn b. Shalûma al-Maghribî au profit des pauvres de la communauté maghrébine de Jérusalem, puis au profit de tous les juifs pauvres (*Sijill* 378, 8 Jumâdâ II 1305 / 21 février 1888 : 17-18).

Les fondateurs juifs n'ont pas seulement dédié les revenus de ces *waqfs* aux juifs pauvres de Jérusalem, mais aussi aux malades et aux hôpitaux appartenant aux juifs. Par exemple, *Ishâq* b. Ya'qûb b. Yûdâlîb Shîdis et sa femme, Sâra *Naḥmân* b. Yûsuf Lûrt, ont fondé des *waqfs* au profit des malades de la communauté ashkénaze *Brûshîm*, à savoir l'hôpital *Bikour Holim* (visite aux malades) (Pour cet hôpital voir NEHER-BERNHEIM, 2001 :216) situé dans le quartier juif, puis au profit de tous les ashkénazes pauvres (*Sijill* 378, 9 Rajab, 1305 / 22 mars 1888 : 28). Autre exemple, le fondateur Mûsâ b. Rûbîl b. Mûsâ al-Shiknâzî, a donné une partie des revenus des biens de son *waqf* situé dans la *Maḥallat al-Wâd* au profit des juifs malades du centre de soins pour les Ashkénazes, *Bikour Holim*, situé dans le quartier arménien de Jérusalem intra-muros. Ce fondateur a aussi dédié une autre partie des revenus de son *waqf* au profit des malades juifs pauvres soignés à la *Dâr Mizkâ Waldâkh*, située dans la *Maḥallat al-Sharaf*, quartier musulman (*Sijill* 379, 6 Sha'bân, 1307 / 28 mars 1890 : 35).

D'autres fondateurs juifs ont établi des *waqfs* au profit des étudiants juifs en sciences religieuses et à leurs institutions à Jérusalem. Ainsi, Mûsâ b. Rûbîl b. Mûsâ al-Siknâzî, déjà mentionné, a réservé une partie des revenus

de ses *waqfs* au profit des enfants des Ashkénazes pauvres installés dans la Madrasat al-Dayr al-Kabîr (l'École du Grand Couvent) située à Jérusalem intra-muros près du marché des juifs connu sous le nom de Dayr al-Siknâz (Couvent des Ashkénazes) (*Sijill* 379, 6 Sha'bân, 1307 / 28 mars 1890 : 35). Ailleurs, le fondateur Shamwîl b. Mûsâ b. Wulf al-Siknâzi a dédié une partie des revenus de ses biens *waqfs* aux rabbins pauvres de la communauté ashkénaze al-Hasûdîm Kârlîn (*fugarâ' hâkhhâms al-siknâz al-Hasûdîm kârlîn*) de l'école du rabbin Isrâ'îl Bîrlûf b. Ishrîn Hârûn (*Sijill* 379, 18 Safar 1308 / 3 octobre 1890 : 95-96).

Certains fondateurs ont réservé une partie des revenus de leurs biens *waqfs* aux juifs pauvres qui étudiaient la Torah en hébreu. Par exemple, le rabbin Zalman b. Ya'qûb a établi son *waqf* au profit des pauvres de la communauté des rabbins ashkénazes (*fugarâ' flâifat hâkhhâms al-siknâz*) habitant, ou originaires de, la Qumbâniyya Mâya Sha'ârîm et qui étudiaient la Torah en hébreu (*Sijill* 373, 23 Ramadân, 1302 / 25 juin 1886 : 87).

À propos des *waqfs dhurrî* juifs, nous avons pu relever, à la lecture des 11 actes de fondation inscrits dans les registres des cadis de Jérusalem entre 1881 et 1900, qu'ils différaient presque tous des *waqfs dhurrî* musulmans sur un point concernant les bénéficiaires des revenus du *waqf*. En effet, 9 des 11 fondateurs juifs ont établi les biens *waqfs* à leur profit mais ont demandé qu'à leur décès les revenus soient directement versés à une œuvre charitable ou d'intérêt général. Rappelons que, pour les *waqfs dhurrî* musulmans, les revenus établis au profit du fondateur revenaient habituellement, à son décès, à ses descendants jusqu'à leur extinction, avant d'être versés à une œuvre charitable ou d'intérêt général.

Nous avons tout de même trouvé deux cas de *waqfs dhurrî* juifs, où le fondateur a établi ses biens en *waqf* à son propre profit de son vivant, et les a légués ensuite à ses descendants. Dans le premier cas, la fondatrice Hâsha b. Ya'qûb b. al-Yâwzalkî a désigné comme bénéficiaires, à son décès, ses frères puis leurs descendants, génération après génération (*Sijill* 378, 23 Rabî' I, 1306 / 25 juin 1886 :92). Dans le deuxième cas, le fondateur Maymûn Hâyîm b. Sham'ûn b. Shlûma al-Maghribî a désigné comme bénéficiaire son fils Ibrâhîm, puis les descendants de son fils¹. Soulignons que, dans ce dernier exemple, le fondateur a demandé à ce que la répartition des revenus de son bien *waqf* entre hommes et femmes soit effectuée selon la règle qui octroie à l'homme la part de deux femmes, autrement dit selon la règle musulmane d'héritage, ce qui illustre encore le partage de coutumes entre les deux communautés. Pour les 9 fondateurs qui ont légué les revenus de leur *waqf* aux bonnes œuvres, citons, à titre d'exemple, les

fondateurs Zalman Wulf b. Mûsâ b. Isrâ'îl al-Shawâris et son épouse Khâya b. Mîkhâil b. Wulf al-Shawâris qui ont établi des *waqfs* à leur propre profit de leur vivant, puis au profit des communautés ashkénazes pauvres et des nouveaux arrivants à Jérusalem, génération après génération (*Sijill* 378, 8 Jumâdâ II, 1305 / 21 février 1888 :17-18).

Parmi les 35 actes de fondation de *waqfs* juifs inscrits aux registres des cadis de Jérusalem, nous n'avons trouvé que 4 actes de *waqfs mushtaraks*. Rappelons que dans le cadre du *waqf mushtarak*, les fondateurs partagent les revenus de leurs biens *waqfs* à la fois entre eux-mêmes ou en famille et avec une œuvre caritative. À titre d'exemple, le 18 Safar 1308 / 3 octobre 1890, le fondateur Shamwîl Sîb b. Mûsâ b. Wulf al-Siknâzî a fondé un *waqf* avec la totalité de la *dâr* constituée d'un '*ulwî* et d'un *sufli*, le '*ulwî* comprenant 3 *bayts*, et le *sufli* 9 *bayts*, une terrasse, 2 citernes, et des cuisines. Il a établi ces biens *waqfs* à son propre profit de son vivant, à l'exception d'une grande *dâr* '*ulwî* qu'il a réservée aux juifs pauvres de la communauté ashkénaze Hâsûdîm Kârlîn (*fuqurâ' Hâkhhamiyyat al-siknâz al-'âsûdîm Kârlîn*) de l'école de Hâkhhâm Isrâ'îl Bîrlûb b. Ishrîn Hârûn, et en dernier lieu, aux nouveaux arrivants (*Sijill* 379, 18 Safar 1308 / 3 octobre 1890 : 95-96).

Quant à la gestion des *waqfs mushtarak*, nous avons pu constater que le fondateur gardait ce rôle de son vivant, mais qu'il le partageait aussi avec des responsables d'œuvres charitables, publiques ou religieuses. Par exemple, le fondateur Shamwîl s'est nommé lui-même *mutawallî* de son *waqf*. Il s'est réservé la gestion de la grande *dâr* '*ulwî* dédiée aux juifs pauvres, mais il a nommé le rabbin Dâbid b. 'Izîr, Ashîr b. Mûsâ b. Hârûn et Hârûn b. Mûsâ b. Ya'qûb comme co-responsable de ce *waqf* et a stipulé que la gestion serait ensuite confiée à des personnes nommées par ce responsable². Dans un autre exemple, le fondateur Mûsâ b. Rûbîl b. Mûsâ al-Siknâzî s'est partagé la gestion de ses biens *waqfs* avec les rabbins Shû'a b. Ibrâhîm Harûsh et Ya'qûb b. Mûsâ Bilûminflâl (*Sijill* 379, 6 Sha'bân 1307 / 28 mars 1890 :35). Comme pour les *waqfs dhurrî*, 4 fondateurs ont stipulé qu'à leur décès la gestion de leur *waqf* devrait être assurée par les grands rabbins des communautés juives de Jérusalem. Ainsi, le fondateur Abrâhâm b. Harsh Fîkl al-Siknâzî et son épouse Khâyâ b. Ishâq ont nommé les rabbins b. Ya'qûb b. Mûsâ et Hâyîm b. Shlûma gestionnaires de leurs *waqfs* (*Sijill* 378, 10 Sha'bân 1306 / 11 avril 1889 :144). En revanche, 15 fondateurs de *waqfs khayrî* ont confié directement l'entière mission de gestion de leurs *waqfs* aux grands rabbins des communautés juives de Jérusalem ou encore au porte parole ou *mutawallî* du *waqf* des communautés juives de Jérusalem. Ainsi, le rabbin Zalman b. Ya'qûb b. Ibrâhîm a désigné comme *mutawallî* de son *waqf*,

le rabbin Shûl Hâyîm et le rabbin Ibrâm. La gestion sera ensuite confiée au *mutawallî* du *waqf* des juifs pauvres de la colonie Mâya Sha'ârîm à Jérusalem (*Sijill* 373, 23 Ramadân 1302 / 6 juillet 1885 :87). « Les Puissances, notamment l'Allemagne et la Russie, encourageaient le mouvement sioniste. Les Puissances firent valoir que les mesures restreignant l'immigration et les achats de terres étaient contraires aux Capitulations. Elles obtinrent du sultan l'autorisation pour les juifs d'émigrer à titre individuel en Palestine. Beaucoup d'entre eux avaient d'ailleurs obtenu le statut de "protégé" auprès des consulats européens » (GEORGEON, 1989 : 547).

Il faut aussi signaler que certains fondateurs ont désigné des consuls de pays étrangers comme *mutawallîs* de leurs *waqfs*. La protection consulaire donne lieu à de si graves excès que le gouvernement ottoman est alarmé et proteste auprès des gouvernements européens contre ces pratiques abusives. C'est ainsi que les Ottomans interviennent auprès du gouvernement américain, concernant des juifs américains qui viennent s'installer en Palestine, tout en profitant de la protection de leur consulat. Cette protestation donne lieu à la promulgation d'une « Expatriation Law » en mars 1907, par laquelle le gouvernement américain exige l'inscription des juifs au registre de leur consulat pour vérifier s'ils ont suffisamment résidé aux États-Unis pour faire valoir leur droit à la protection diplomatique (KHADER, 1976 : vol, 2. 39). Ceci reflétait un souci non seulement de reconnaître leur appartenance à ces pays, mais aussi de protéger leurs *waqfs* et d'assurer la continuation des fonctions de leurs fondations. Par exemple, la fondatrice Sâra b. Mâyîrîn Shmûwîl al-Siknâziyya, de nationalité américaine, a nommé comme *mutawallî*, à son décès, le consul américain à Jérusalem, M. Harmî Kalmin. La gestion du *waqf* sera ensuite confiée à une personne nommée par le consul des États-Unis à Jérusalem (*Sijill* 378, 12 Jumâda I, 1306 / 14 janvier 1889 :105). Nous n'avons trouvé aucun exemple de cette formule dans les actes des *waqfs* musulmans ou chrétiens.

BIBLIOGRAPHIE

I- Documents d'archives

A- Registres du tribunal religieux de Jérusalem (Abû Dîs et Amman), entre 1858-1917.

Sijill 353, 1283/1866

Sijill 369, 1298 /1881

Sijill 373, 1302 / 1885

Sijill 378, 1305 / 1888

sijill 383, 1308/1890

sijill 390, 1315/1897

Sijill 391, 1316 / 1898

Sijill 397, 1324 / 1906

sijill 402, 1326/1908

Sijill 402, 1327 / 1909

B- Archives du Ministère des *Waqfs* de Jérusalem (Abû Dîs) 1858-1917.

Waqf, 2/48,3/1932/13

Waqf, 2/49,3/1932/13
Waqf,2/19,3/1922/13
Waqf,2/21,3/1932/13
Waqf, 10/501,2/33
Waqf, 10/506,2/34/13
Waqf, 2/18,3/1918/13
Waqf, 2/43,3/1931/13
Waqf,2/46,3/1932/13
Waqf,2/24,3/1926/13
Waqf,2/26,3/1927/13
Waqf,2/27,3/1927/13
Waqf, 2/22,3/1923/13

II- Présentation des travaux publiés

- ‘ARIF ‘Arif, (1992), *al-Mufasssal fi târîkh al-Quds*, Jérusalem, 3^e édition.
- BAEDEKER K., (1893), *Palestine et Syrie : manuel du voyageur*, Leipzig.
- BEN-ARIEH Y., (1984), *Jerusalem in the 19th Century, the Old City*, NewYork, Saint Martins Press.
- CHOURAQUI A., (1996), *Jérusalem : une ville sanctuaire*, Paris, Editions du Rocher.
- DELMAIRE Jean-Marie, (1999), *De Jaffa jusqu'en Galilée : les premiers pionniers juifs (1882/1904)*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion.
- DUMPER Michael, (1992), *Siyâsat isrâ’îl tujâh al-awqâf al-islâmîyya fi filasfîn 1948-1988*, traduit par Institut des études palestiniennes), Beyrouth.
- DUMPER Michael, (2002), *The Old City of Jerusalem in the Middle East Conflict*, Londres, Lynne Rienner Publishers.
- FINBERTE. J., (1955), *Israël*, Paris, Librairie Hachette.
- GEORGEON François, (1989), “Le dernier sur’saut (1878-1908)”, dans (Robert) MANTRAN (éd.), *Histoire de l’Empire ottoman*, Paris, Fayard, p. 523-577.
- GIL Moshe, (1976) *Documents of the Jewish pious foundations from the Cairo Geniza*, Leiden, Brill. (2003) “The Jewish Merchants in the Light of Eleventh-Century Geniza Documents”, *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, vol. 46, part 3, p. 273-317.
- KHADER Bichara, (1976), *Histoire de la Palestine*, Tunis, Maison Tunisienne de l’Edition, 3 vol.
- KIMMERLING Baruch, (2001), *The Invention and Decline of Israelines, State, Society, and the Military*, California, University of California Press.
- NEHER-BERHEIM Renée, (2001), *La vie juive en Terre sainte 1517-1918*, Calmann-Lévy.
- SCHAMA S., (1978), *Two Rothschilds and the Land of Israel*, New York.
- SHAHAM Ron, (1991), “Christian and Jewish waqf in Palestine During the Late Ottoman period”, *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, Londres, LIV, part. 3, p. 460-472.
- SROOR Musa, (2005), “Jerusalem’s Islamic Archives: Sources for the question of the waqf in the Ottoman period” *Jerusalem Quarterly*, N. 22, 23, pp. 80-86.
- TOPI Yusef, (2004), “Archives Assaraf : un document hébraïque sur la Fondation des biens fonciers appartenant aux indigents”, dans (S.) NICOLA et (J.) TEDGHI (éd.), *Présence juive au Maghreb - Hommage à Haïm Zafrani*, Paris, p. 219-226.
- WEINSTOCK N., (1984), “Le mouvement ouvrier juif en Palestine avant 1914”, *Revue d’étude palestiniennes*, 12, p. 51-63.
- YOUNG George, (1905), *Corps de droit ottoman : recueil des codes, lois, règlements, ordonnances et actes les plus importants du droit intérieur, et d’études sur le droit coutumier de l’Empire Ottoman*, Oxford, The Clarendon Press, 7 vol.